**Comment Jean-Baptiste Lislet-Geoffroy, fils de Niama, ancienne esclave, négresse de Guinée, a-t-il pu concilier son état de Libre de couleur et de propriétaire d'esclaves?**

Lislet-Geoffroy : l'ambiguïté d'être Libre de couleur. A partir du cas de Jean-Baptiste Lislet-Geoffroy, je voudrais ce soir aborder une question qui est toujours sous-jacente lorsqu'on aborde ce personnage, celle de son destin ambigu. Cette question se pose pour lui comme elle se pose pour une part non négligeable de la société des Mascareignes avant l'Abolition de l'Esclavage dont nous célébrons le 150e anniversaire dans cinq jours. Comment Jean-Baptiste Lislet-Geoffroy, fils de Niama, ancienne esclave, négresse de Guinée, a-t-il pu concilier son état de Libre de couleur et de propriétaire d'esclaves? Comment a-t-il pu se situer au cours d'une période allant pratiquement de Labourdonnais à Sarda-Garriga, de 1755 à 1836? Comment a-t-il assumé sa condition fondamentalement ambiguë de Mulâtre? Certes, Jean-Baptiste Lislet-Geoffroy est l'exception. Son destin et son ascension sociale n'en font pas un banal représentant de cette classe sociale, et il ne peut être question de la décrire en le prenant comme référence, mais son destin fait de lui une figure emblématique des Libres de Couleur pour les Mascareignes. Célébrons ainsi à notre manière le 150e anniversaire de l'Abolition de l'Esclavage à travers cet homme qui n'est ni blanc ni noir, ni colon ni affranchi, ni esclavagiste ni anti-esclavagiste et qui participa, qu'on le veuille ou non, à ce terrible silence qui pesa sur les Mascareignes pendant la période de la première Abolition de l'Esclavage, et même au delà... Nous verrons ce que furent les étapes de son ascension sociale au cours d'une longue vie qui offre l'avantage pour éclairer notre propos sur les Libres de Couleur, de commencer sous le règne du Code Noir, de couvrir la période révolutionnaire et la conquête anglaise, pour aboutir, le 1er février 1835, à l'Abolition de l'Esclavage à Maurice, juste un an avant sa mort. Noirs, Libres, Affranchis et Libres de Couleur Son acte de baptême en 1755, à Saint-Pierre, le fait entrer dans une catégorie sociale extrêmement réduite à cette époque, celle des Noirs Libres. L'expression n'est pas neutre. Elle marque, dans la société coloniale régie par le Code Noir, redéfini par les Lettres Patentes de 1723, une appartenance irréversible au groupe des Noirs. Ce groupe, dans la représentation commune, est celui des esclaves. C'est à cette époque, qui correspond à l'établissement de la société coloniale de plantation, que se fait le glissement sémantique du terme de Noir vers celui d'esclave. Ces deux champs sémantiques vont se recouvrir et Noir sera synonyme d'esclave, laissant la place à l'émergence du vocable Libres de Couleur. Le Code Noir ne fait aucune place aux Noirs Libres, tant ces deux mots sont devenus exclusifs l'un de l'autre dans l'esprit et dans la volonté du législateur. Ne parlons pas des Mulâtres. Les articles du Code, de fait, nient leur existence puisque les mariages mixtes sont formellement interdits. Un Mulâtre libre ne peut donc, théoriquement, exister, si bien que les articles du Code s'ingénient, sans jamais prononcer leur nom, à barrer la route aux éventuelles séquelles juridiques qui pourraient engendrer le concubinage mixte. Affranchis et Noirs Libres de la classe qui deviendra peu à peu celle des Libres de Couleur sont déclarés "incapables de recevoir des Blancs aucune donation entre vifs, pour cause de mort ou autrement." Le Code Noir a bien été une entreprise systématique pour tenter de réduire la société coloniale à deux clans, les Blancs-libres d'un côté et les Noirs-esclaves de l'autre. Nous savons tous que la réalité sociale, dans les Mascareignes en particulier, a été métisse dès son origine et que les règlements du Code Noir n'étaient édictés que pour établir la société d'esclavage. Sans autre patronyme qu'un surnom, le Mulâtre apparaît dès lors comme un accident social. Etre Mulâtre et Libre de Couleur pour Lislet en 1755, c'est porter dans ses gènes une indélébile ambiguïté. Leur identité, dans la société coloniale de plantation et dans la société postcoloniale, leur sera déniée par les Blancs comme par les Noirs. Leur fortune les fera tolérer, à la limite, mais ils seront toujours considérés comme des bâtards sociaux. Antoine Boucher écrivait déjà en 1709 dans son " Mémoire pour servir à la connaissance des habitants de l'Isle Bourbon": "Vous voulez vous élever au-dessus de votre naissance qui tient encore du nègre aussi bien que votre couleur (...) vous voulez être blancs et vous pratiquez une vie de nègre." C'était en 1709 me direz-vous, une manière de préhistoire... Ecoutons alors une autre voix, celle d'un ecclésiastique : un certain Libermann en 1860, c'était presque hier ... Il déclare que dans l'ensemble, les Métis ont les défauts des Blancs et des Noirs, mais pas leurs qualités. Ils ne sauraient assurer une fonction de prêtre. "Le clergé vous dira que ceci est impossible parce que jamais un Blanc ne se confessera à un prêtre noir parce que les Noirs eux-mêmes ne le respecteront pas et parce que les Noirs ne sont pas capables d'être prêtres." C'était en 1860. Entre ces deux jugements distants de 150 ans ont passé : la Monarchie absolue, la Révolution et la Déclaration des Droits de l'Homme, l'Abolition de l'esclavage et la moitié du Second Empire. La représentation des Libres de Couleur n'a guère varié d'Antoine Boucher à Libermann. C'est dans ce contexte que Lislet-Geoffroy a entièrement vécu. L'habile baptême. Dès son baptême, Jean-Baptiste a cependant un double avantage sur la plupart des Libres de Couleur qui peuplent les Mascareignes, celui d'être né de mère libre et de père blanc. Sa filiation maternelle se lit dans son acte de baptême "Fils de Niama, négresse de Guinée Libre". Sa filiation paternelle, inavouable, se lit sur sa peau. Cette condition initiale le place d'emblée, dans la hiérarchie des conditions sociales, au-dessus du Noir affranchi et au-dessus du Mulâtre affranchi. Il est né Libre de par sa mère et de par la volonté de son père. Bien sûr, Monsieur Geoffroy ne dira jamais qu'il est le père, comme le fils ne dira jamais qu'il est son fils, car plus que jamais la Compagnie des Indes durcit ses positions sur les concubinages mixtes. Un an auparavant, en 1754, les Directeurs avaient envoyé des consignes pour rayer des cadres de la Compagnie, tous ceux de ses employés qui dérogeraient même avec une Créole, c'est-à-dire, dans le langage de l'époque, une femme métissée née à Bourbon. Que dire alors d'une " négresse de Guinée..." En réalité, à l'ilet Bassin Plat comme à Saint-Pierre, en ville, personne n'était dupe. Les hésitations du curé Desbeur dans la rédaction de son acte de baptême laissent croire que l'on a insisté ou qu'il a fallu le convaincre pour que la mère soit désignée comme libre dans la marge. Une rature qui ressemble à un regret. En effet, l'affranchissement de Niama est tout frais, c'est pourquoi Monsieur Geoffroy a pris la précaution de faire enregistrer son affranchissement, le matin même du baptême, par acte notarié chez Maître Lesport. C'est peut-être cet acte authentique et irréfutable qui a finalement convaincu le curé réticent de raturer son acte de baptême, mésaventure qui ne lui arrive pratiquement jamais dans ses registres. Tout cela lui semble bien précipité. Cette mère était esclave lors de la conception de cet enfant et pendant toute sa grossesse aussi. Et, si l'on regarde bien le marmot d'un peu plus près, il n'a peut-être pas vraiment l'air d'être né du matin... Enfin, puisque c'est l'acte de baptême qui fait foi et que tout le monde a l'air de le vouloir, Jean-Baptiste, grâce à la providentielle rature, est finalement né libre d'une mère libre. La marraine est Ignace femme de François Mallebar libre et le parrain Jean-Louis, esclave de M. Dejean, c'est quand même ça... Jean-Baptiste tiendra de Monsieur Geoffroy ce souci de tout faire enregistrer chez le notaire, et c'est grâce aux archives notariales que nous pouvons aujourd'hui connaître assez précisément la fortune de Lislet-Geoffroy et reconstituer les étapes de son ascension sociale en dehors de ses simples titres civils et militaires. C'est ainsi qu'il établit un contrat de mariage selon la coutume de Paris, qui détaille les biens des futurs époux et qui protège le survivant pour chacun des deux mariages qu'il contractera. Le sort a voulu qu'il soit veuf deux fois ; il a donc fait établir à chaque fois un inventaire après décès. Il a, de son vivant, partagé ses biens entre ses deux enfants devant notaire. A la mort de son fils, il fera dresser également un inventaire après décès qui règle sa succession vis-à-vis de sa fille et pour laquelle il avait fait notifier un contrat de mariage fort complet. Ces actes notariés jalonnent les 81 ans de sa vie, ce sont aussi les points d'ancrage de son ascension sociale et la reconnaissance juridique incontestable qu'il sent nécessaire de donner à ses différents états. Lire et écrire base de toute ascension sociale. La société coloniale interdisait d'apprendre à lire et à écrire aux esclaves pour des raisons évidentes d'étanchéité sociale, afin de maintenir les esclaves dans leur qualité d'objet ou tout au mieux d'animal domestique. En revanche elle ne pouvait rien contre les Libres de Couleur, fussent-ils Noirs, lorsqu'ils s'avisaient d'apprendre à lire et à écrire et, bien évidemment à raisonner. Lire et écrire, c'était rompre radicalement avec l'état d'esclave. C'était aussi se placer au-dessus de bien des Blancs qui ne savaient le faire. Niama apprendra à signer pour demander une concession et accéder ainsi à la suprême condition d'habitante en 1757. Lislet, pour sa part, sera l'enfant prodige de la famille, Jean-François, Jean-Xavier, Louis, ses frères sauront signer et probablement lire et écrire. Marie Josèphe, la première femme de Lislet, ne sait pas signer quand elle se marie, mais quelques années plus tard elle signe les actes de baptême des enfants dont elle est la marraine. Lislet et Monsieur Geoffroy, se sont efforcés de faire acquérir cette supériorité sociale et culturelle à tous les membres de leur famille. C'est là, la grande force du jeune Jean-Baptiste qui se transforme peu à peu en être à part, au fur et à mesure que Monsieur Geoffroy lui apprend le latin, le dessin, les mathématiques. C'est grâce à son éducation qu'il peut signer sans trembler, au bas des parchemins, bien mieux que la plupart des Blancs. Cette éducation lui permet de suivre Tromelin et de devenir son adjoint sur les travaux en rade de Port-Louis, de devenir très vite dessinateur du Génie, puis savant reconnu et membre correspondant de l'Académie des Sciences de Paris le jour de ses 31 ans. Il deviendra aussi le premier Mulâtre à y être admis, comme il sera, vers 1778, le premier Mulâtre du Grand Orient de France, et le premier officier Mulâtre des Isles de France et de Bourbon en 1803. La providentielle adoption. La sage passion de Monsieur Geoffroy pour les actes notariés et la lecture des gazettes officielles, lui a fait prendre une autre décision fort judicieuse : celle d'adopter Jean-Baptiste dès que la Convention l'eut fait pour l'orpheline d'un des Conventionnels, Le Peletier de Saint-Fargeau, assassiné pour avoir voté la mort du Roi. Le décret n'était pas encore véritablement enregistré à la Réunion qu'il avait déjà fait établir l'acte par lequel il lui donnait son nom et en faisait son héritier. Dès lors, à partir de 1794, Lislet sera Jean-Baptiste Lislet-Geoffroy. Il ne porte plus de surnom, il porte un nom, un véritable patronyme européen, garant de son origine paternelle, un nom de Libre Blanc. S'appeler d'un simple prénom ou d'un sobriquet était la marque de l'esclave ou de l'affranchi. C'était le moyen aussi pour les maîtres de les marquer définitivement, bien plus que la fleur de lys ne marquait les peaux puisque le nom survivait à l'ex-esclave et en perpétuait la marque. D'ailleurs l'onomastique coloniale ne s'est pas privée d'affubler les affranchis des pires sobriquets ou des plus ridicules noms mythologiques. S'appeler Jean-Baptiste Lislet-Geoffroy, c'était accéder à un véritable statut social. Le sort a voulu que ce nom, si patiemment acquis, ne lui survive pas. En effet, son fils, Jean-Baptiste Marin Lislet-Geoffroy est mort en 1828 sans descendance. Les actuels descendants de Lislet-Geoffroy sont tous issus de Marie Geneviève Louise Lislet-Geoffroy, sa fille, qui épousa Victorien Parcou. Pour honorer la mémoire de l'illustre aïeul, du moins dans les branches qui acceptèrent la filiation mulâtre, on a souvent gardé les prénoms de Jean-Baptiste, de Geoffroy ou de Lislet. On trouve ainsi un Boucherat Lislet Geoffroy Elie, un Godley William Geoffroy, deux Parcou Joseph Geoffroy, un grand-père et son petit-fils, un autre Parcou Jean Baptiste Lislet, tous ces prénoms sans aucun trait d'union. On trouve aussi une Parcou Lilette, la dame qui était dans cette salle il y a un an. Terrible ironie du sort, le patronyme si difficilement acquis est redevenu un simple prénom comme celui des Affranchis qui le tenaient de leur mère esclave. Du Piqueur du Roy à l'Illustre savant : le notable L'ascension sociale de Lislet-Geoffroy se lit assez facilement à travers ses différents titres et ses différentes fonctions. Le jeune Lislet, à qui Monsieur Geoffroy enseigne le dessin, les mathématiques et un peu de latin, est un élève d'exception même si Lislet lui-même avoue avoir été plus doué pour les calculs astronomiques que pour les déclinaisons latines. Sans cette éducation, Lislet serait resté un de ces nombreux mulâtres, que la couleur de la peau rendait suspect aux Blancs comme aux Noirs. Avec lui émerge vraisemblablement le premier métis célèbre des Mascareignes. Il faudra attendre Auguste Lacaussade né en 1815 pour en trouver un autre dont la célébrité passe les rivages des Mascareignes. Nanti de ce formidable passeport social qu'est l'instruction, ayant la chance de rencontrer, toujours grâce à Monsieur Geoffroy, des noms illustres tels que Commerson, Tromelin, Bory de St Vincent, le jeune contremaître va devenir dessinateur, correspondant de l'Académie des Sciences de Paris, ingénieur, sous-officier et même officier, grade pour lequel les quatre quartiers de noblesse avaient toujours été exigés. On se souvient que le fils de Mme Desbassyns lui-même, n'avait pu être officier... Certes, il lui fallut attendre l'Empire et l'arrivée de Decaen pour accéder au titre de Capitaine et s'entendre dire aussi qu'il ne pouvait l'appeler aux hautes fonctions pour lesquelles son savoir et ses talents le désignaient tout naturellement, en raison de sa position sociale, en un mot, la couleur de sa peau. Malgré les préjugés tenaces qui survécurent bien évidemment à la Révolution et à l'Empire, Lislet-Geoffroy se fit une place dans la société et fut vraisemblablement un des premiers libres de couleur à accéder au véritable statut de notable. Au-delà des Mascareignes. Son appartenance à la Franc-maçonnerie dès 1779, puis comme membre affilié à la Loge La Triple Espérance de Port-Louis dans laquelle on retrouve tous les ténors de l'Assemblée Coloniale et les responsables administratifs de l'époque, est pour une grande part dans ce statut de notable. En 1789, il est également fondateur de la Loge des 15 Artistes à Port-Louis qui semble avoir réuni une partie plus progressiste de la bourgeoisie portlouisienne. Cette appartenance lui a pourtant été déniée un temps à cause de la couleur de sa peau. Un certain Robert s'opposant à ce qu'un homme de couleur soit membre du Grand Orient de France. Lislet fut réintégré 18 mois plus tard à la suite d'un procès qui blâma Robert et qui consacra à Lislet, la plénitude de ses droits. Ses travaux scientifiques d'astronomie, de cartographie, de météorologie et son titre de Correspondant de l'Académie des Sciences de Paris font aussi qu'il est membre fondateur de toutes les sociétés savantes et littéraires qui virent le jour à l'Ile de France puis Ile Maurice. On retrouve également dans ces sociétés savantes les mêmes noms qu'à la Triple Espérance et la Loge des 15 Artistes, qu'ils soient français comme Julien Desjardin ou anglais comme Charles Telfair et Farquhar, le Gouverneur lui-même ou Franco-Mauriciens comme d'Unnienville ou Louis Bouton. Mais on y sent aussi la même opposition sourde aux gens de couleur. Il occupera des fonctions de secrétaire, c'est à ce titre qu'il signe le diplôme de Joseph Hubert, mais il ne sera jamais président, même à la fin de sa vie sur l'amicale proposition de Julien Desjardin. Le soutien inconditionnel de l'Abbé Grégoire à Paris pour sa réintégration comme membre de l'Institut, après la dissolution de l'Académie des Sciences par la Convention, prouve à l'évidence qu'il était devenu à Paris un symbole pour ceux qui comptaient dans le monde politique, intellectuel et scientifique de l'époque. Toute sa vie on reconnut et loua en lui le savant et l'homme cultivé mais cet hommage sonne toujours un peu faux. Le ton est parfois un peu forcé et souvent on a l'impression qu'on lui a su gré de sa discrétion et de son tact à rester au second rang. Une belle seconde place, quand même, pour un mulâtre... Du Camp des Noirs à la rue Maillart : le propriétaire. Son statut de propriétaire, aussi bien à la ville qu'à la campagne en fait un habitant avec tout ce que le terme présuppose de prestige social mais aussi d'acceptation de ce même ordre social qui lui offre cette promotion. Nous atteignons là le coeur de l'ambiguïté qu'il a vécue. Ambiguïté dont il est devenu aussi le symbole. La qualité d'habitant, de possesseur de terre, donc d'esclaves, était essentiellement liée à celle de Blanc. Jusqu'à la Révolution, les concessions accordées aux affranchis ou aux libres de couleur étaient très peu nombreuses, de l'ordre de l'exception. Niama fut une de ces exceptions. Monsieur Geoffroy savait que toute reconnaissance sociale passait par là avec la connaissance de la lecture et de l'écriture. C'est pour demander une concession qu'il apprend à signer à Niama. Dès que Lislet a un salaire, ce qui rend la transaction licite, il lui vend une portion du terrain de Bassin Plat, de 3 ha environ. C'est une belle consécration pour 1788. Toute sa vie Lislet fera de même avec ses enfants. Il partagera ses biens et dotera ses deux enfants de maisons et de terres dès qu'ils seront émancipables, ne gardant pour lui qu'une partie de ses biens en nue propriété. C'est ainsi qu'il fut l'héritier de son propre fils à la mort de ce dernier en 1828. Habitants eux-mêmes, ils participent pleinement au jeu social puisqu'ils paient l'impôt, nécessaire marque de citoyenneté. Jusqu'en 1807, il n'a de biens fonciers que ceux qu'il a obtenus par concession pour travaux exceptionnels à titre de prime en quelque sorte : l'emplacement rue Madame et d'Artois sur lequel il construit la maison familiale a étage (six pièces) et deux autres bâtiments (dépendances et cuisine) ; 7600 m2 à la Grande-Rivière de l'Ouest à son retour de l'expédition à la Baie de Ste Luce à Madagascar dont il avait levé la carte ; 1000 m2 rue du Pouce avec une maison ; 33 ha environ aux Seychelles pour l'arpentage des Iles et le règlement des querelles de bornage ; 3,5 ha au Réduit pour l'excellence de son service. En 1794 sa fortune est évaluée à 207 946 livres. Il gagne alors 2400 livres par an, son capital représente 86 ans 1/2 de salaire. En 1814, compte tenu des fluctuations monétaires, cette fortune, dans l'acte de partage de ses biens avec ses enfants, équivaut à 6 168 piastres. L'inventaire de ses biens fixe alors sa fortune à 9 170 piastres, c'est-à-dire 1/3 de plus que 20 ans auparavant, soit l'équivalent de 127 ans de salaire. Vingt ans plus tard, en 1836 à sa mort, elle a doublé, la succession qui échoit à sa fille est de 17 850 piastres. Elle équivaut alors à 247 ans de salaire d'un capitaine. Les terrains bâtis au Camp des Noirs ont été valorisés par achats complémentaires ou échanges. Les terres agricoles ont été opportunément et judicieusement reconverties en un bel emplacement construit en ville, rue Maillart, en contrebas de l'actuelle Mairie de Port-Louis, à deux pas de la place d'Armes et de l'Hôtel du Gouverneur. C'est dans ce quartier résidentiel que sa fille s'installe en 1837, à la mort de son père. Lislet-Geoffroy, quant à lui, est resté fidèle au Camp des Noirs et à la maison familiale de la Rue d'Artois. Le reste de la fortune est investi dans des terrains de la proche banlieue de Port-Louis, aux Pailles. Ses descendants y ont vendu, il y a dix ans, une petite portion de terrain pour 2 millions de roupies. Les choix d'investissement de Lislet-Geoffroy ont ainsi assuré une honorable fortune pour ses dix petits-enfants. Une postérité bourgeoise assurée. Son statut social leur a permis des mariages avec des fonctionnaires anglais. Marie-Emilie, la première, épouse Charles Webb puis Richard White; Louise Antoinette, la quatrième, épouse William Godley. Il se noue aussi des alliances avec des familles bourgeoises aisées. Louise Charlotte, la troisième, épouse un Vincent, avocat connu puis magistrat, et un d'Espagnac en secondes noces. Marie Aurore se marie avec un noble Allemand, Karl Alphons. Quand on étudie l'arbre généalogique, aucun des descendants ne porte un nom issu d'un sobriquet ni d'un patronyme qui pourrait laisser supposer une ascendance servile ou affranchie. Aucun patronyme indien ni chinois, que des noms d'origine européenne. Il représente cent cinquante ans de volonté d'alliances choisies pour rester dans la parentèle des Franco-Mauriciens. Aucun de ses nombreux descendants, par la suite, ne semble avoir connu la misère. Cette saga représente celle de toute une partie de la population de Maurice, celle d'une bourgeoisie moyenne qui s'est établie de 1850 à la Seconde Guerre Mondiale, se raccrochant à une identité culturelle européenne, à l'ombre des grandes fortunes Franco-Mauriciennes, flirtant parfois avec elles sans pouvoir s'y mêler vraiment. Lislet-Geoffroy et ses descendants incarnent parfaitement l'ascension de cette couche moyenne de la population, qui n'a jamais contrôlé l'économie ni vraiment détenu les rênes du pouvoir mais qui s'est accrochée à son identité culturelle catholique et francophone. Elle est l'ambiguïté même de cette société mauricienne multiraciale fortement imprégnée de communalisme. Son origine fondamentalement métisse en fait plus un groupe écartelé entre ses nuances de peau qu'une communauté sûre d'elle-même parce que consciente et fière de sa profonde identité. Les descendants de Lislet-Geoffroy réagissent eux-mêmes de la même façon. Certains sont fiers de leur aïeul, les autres rejettent le mulâtre. Frères de couleur ? Il nous faut aborder maintenant la question essentielle de l'image que Lislet-Geoffroy a représentée pour toute une époque et pour toute une société. Ce qui revient à aborder le rôle social et politique qu'il a joué ou qu'on a peut-être voulu lui faire jouer. En un mot : son ascension sociale a-t-elle été favorisée ou tolérée dans la mesure où il pouvait servir à l'ordre social ? Quel rôle a-t-il joué dans ce que certains ont appelé la farce de l'abolition ou l'assourdissant silence ? Marcel Leguen dans son Histoire de la Réunion, parue en 1979, n'y va pas par quatre chemins : "On eût aimé trouver sous la plume de ce personnage intelligent et instruit, hors du commun (...), quelque cri de révolte, quelqu'impatience au moins, envers l'abominable condition de ses frères de couleur." En effet toute la question est là, brutale, difficile à accepter quand on a pour Jean-Baptiste l'inévitable tendresse du biographe. Qu'à cela ne tienne, essayons de répondre à celui qui se fait l'avocat du diable. Essayons, non pas de canoniser à tout prix Lislet-Geoffroy, essayons plutôt de comprendre ce que fut son cheminement en nous replongeant rapidement dans son époque qui couvre à la fois la première abolition décrétée en 1794 par la Convention pour les Colonies françaises et l'Abolition définitive décrétée par l'Angleterre, pour les siennes, en 1835. "Frère de couleur". C'est sûrement une notion qui fut complètement étrangère à Lislet-Geoffroy et à ses contemporains. C'est plus une formulation déculpabilisante des Blancs qu'une réalité du 18e siècle. Lislet-Geoffroy est toujours resté fier de son ascendance maternelle. Il la revendiquait. Niama est fille du Roi de Galam dont la famille fut massacrée par les membres d'une royauté rivale. Mettons les choses à leur place : ni Niama ni Lislet n'eurent sûrement envie de les qualifier de "frères de couleur". Nous mettons allègrement tout le monde sous les mêmes vocables de Nègres, de Noirs ou de Gens de couleur pendant que chacun se définissait alors avant tout comme Mandingue, comme Bambara, comme Hova, ou comme Betsimisaraka. De nos jours quel Tutsi a envie d'appeler un Hutu son "frère de couleur"? N'oublions pas non plus que le Roi de Galam avait ses esclaves comme le seigneur médiéval avait ses serfs et Tolstoï ses moujiks. Il ne s'agit évidemment pas de justifier l'esclavage ni l'exploitation de l'homme par l'homme, mais il ne faut pas non plus gommer la réalité économique et sociale de l'époque. Lorsque les Mascareignes sont progressivement colonisées entre 1650 et 1750, les détenteurs de l'outil économique ont eu à transformer des forêts primitives en exploitations agricoles rentables. L'Europe avait mis plus d'un millénaire à le faire sur son territoire. La recherche immédiate d'une main-d'oeuvre nombreuse fut l'enjeu de la colonisation, tout comme à la même époque les détenteurs de l'outil économique industriel de l'Europe eurent massivement besoin de la main-d'oeuvre des campagnes, enjeu de l'industrialisation. Reprocher à Lislet-Geoffroy de ne pas avoir lancé de cri de révolte, est aussi dérisoire que de reprocher à Jacquard de ne pas avoir mené la révolte des Canuts. J'ai choisi l'exemple de Jacquard, contemporain de Lislet-Geoffroy, pour ne pas gêner ceux qui restent silencieux de nos jours avec certaines chaussures de sport aux pieds. Etre mulâtre et posséder des esclaves ne pouvait à l'époque être considéré comme opprobre. Les Libres - Blancs ou noirs - , les Libres de couleur, les Affranchis, possédaient tous des esclaves parce que tous ceux qui avaient besoin de main-d'oeuvre pour faire la cuisine, réparer un toit, cultiver un jardin ou une grande propriété n'avaient pas d'autre recours. Ce n'est pas une raison pour justifier l'esclavage, je le répète, mais c'était la réalité sociale d'alors. Il faut aussi considérer que Lislet-Geoffroy, comme tous les membres de sa famille, et comme d'ailleurs l'écrasante majorité des petits propriétaires de l'époque, n'ont eu qu'un nombre limité d'esclaves et, de ce fait, les relations qui existaient entre les uns et les autres étaient totalement différentes de celles qui existaient sur les grands domaines coloniaux et qui servent de références dans la représentation qu'on véhicule souvent avec l'esclavage. La proximité des uns et des autres, et souvent la similitude du mode de vie qu'ils menaient, faisaient que les relations s'apparentaient plus à celles qu'on pouvait trouver chez un maître-artisan avec son équipe de compagnons et d'apprentis, ou de nos jours un petit entrepreneur avec son équipe d'ouvriers. Relation paternalistes, sûrement, mais relations avant tout humaines. Chez Lislet-Geoffroy aucune déclaration d'un marronage quelconque, mais des affranchissements, des noms d'esclaves qu'on retrouve toute une vie durant qui suivent les membres de la famille au gré des mariages et des héritages. Souvent esclaves de maison ou de talent plus qu'esclaves de pioche qui plient sous le fouet d'un Commandeur sadique. Cette réalité a existé, certes, mais sûrement pas chez Lislet-Geoffroy. Il possédait des esclaves parce qu'il n'y avait pas d'autre main-d'oeuvre possible, mais il respectait les hommes. Son éducation et ses convictions humanistes l'y portaient naturellement et ce n'est pas par pure convention funéraire qu'on trouve sur sa tombe, gravé dans la pierre : "Protecteur des malheureux". Homme politique ? Beaucoup plus grave est la question de savoir pourquoi Lislet-Geoffroy n'a pas été un militant politique à une époque où sa position lui aurait peut-être permis de l'être. Dans une lettre autobiographique au Baron de Zach, en 1816, Lislet-Geoffroy écrit, à propos de son rôle pendant la Révolution : "J'ai été assez heureux pour concourir à préserver cette Colonie des malheurs et des désastres qui ont bouleversé nos colonies occidentales. Fidèle à mes principes, j'ai voulu mériter la confiance de mes chefs et celle des gens de couleur dont j'ai présidé constamment les assemblées et nous avons évité les événements fâcheux dont nous étions menacés." Certains d'entre-vous qui avez eu la patience de m'écouter l'an dernier, se rappellent peut-être qu'il n'existait alors aucune preuve connue d'un Lislet présidant une quelconque Assemblée de gens de couleur. Les Archives et les auteurs mauriciens attestaient bien de l'existence éphémère de cette Assemblée en 1790 mais l'histoire restait muette sur le rôle de Lislet. L'obstination a du bon. Mon épouse et moi avons trouvé à Londres, au British Muséum, dans les papiers du fonds Farquhar, une lettre signée "Lislet Président". Cette lettre n'est autre chose que la convocation à l'Assemblée des Libres de couleur dont la première séance s'est tenue le lundi 5 juin 1790 dans la maison même de Lislet. Il a donc bel et bien présidé l'Assemblée des gens de couleur. Alors, pourquoi avoir eu cette influence réactionnaire ? Pourquoi avoir fait le jeu de l'ordre social à tout prix ? Pourquoi avoir fait le jeu, finalement, des pires tenants de l'esclavagisme ? Manipulation ? Duplicité ? Lâcheté ? Intérêt ? Autant de questions bien embarrassantes. Tout d'abord, c'est le premier acte qui donne le droit de vote à des gens de couleur, non pas parce qu'ils sont de couleur mais parce qu'ils sont libres. C'est une assemblée sous la tutelle de l'Assemblée coloniale blanche, seule rédactrice des cahiers de doléance, les Libres de couleur n'élisant que deux syndics auprès d'elle. Sa portée révolutionnaire est donc plus que limitée. Soucieuse de conserver ses biens et comblée par son nouveau statut social, cette Assemblée de Libres de couleur n'a dû avoir aucune envie d'être laminée par la masse des esclaves au milieu d'une tourmente économique et sociale. Le spectre de la révolte sanglante de Saint-Domingue pèsera sur toutes les Mascareignes tout au long de la période révolutionnaire. Chacun mesure les risques que courent ces petites îles, incapables de survivre à une révolte, trop éloignées d'une métropole qui avait d'autres chats à fouetter. Lislet, militaire, en avait parfaitement conscience. Il a certainement rencontré, dans cette Assemblée, des gens de couleur infiniment plus conservateurs que les sans-culottes militaires qui, eux, ne possédaient localement aucun bien au soleil. D'ailleurs la Milice, qui comptait dans ses rangs des Libres de Couleur, s'est toujours rangée du côté de l'ordre social, bloquant même à l'intérieur des casernes les éléments révolutionnaires blancs dans les moments d'instabilité politique, participant activement au rembarquement vers la métropole des éléments trop révolutionnaires. Sans parler, plus tard, des deux envoyés du Directoire Baco et Burnel. Tout comme la Révolution française tourna à l'avantage de la bourgeoisie, la période révolutionnaire aux Mascareignes permit aux Libres de Couleur d'accéder à la qualité de citoyens actifs. Le 19 mai 1791, la Constituante donnait la citoyenneté aux libres nés de parents eux-mêmes libres. C'est là qu'on voit l'importance de l'utile précaution de Monsieur Geoffroy d'avoir fait constater l'affranchissement de Niama juste avant le baptême de Lislet. Qui aurait eu, alors, parmi les Libres de couleur, l'idée de rejeter ce que de nos jours on appellerait une avancée politique significative ? Lislet connaît les forces en présence, qu'elles soient politiques, administratives ou militaires. La moitié des élus de l'Assemblée coloniale se retrouve dans les loges maçonniques. Il sait que l'équilibre économique et social ne survivrait pas à une révolte populaire. Il a appris à faire la part des effets d'annonce et des effets de manche des tribuns de la Constituante ou de la Convention qui ne résistent pas au choc des formules comme Dupont-de-Nemours, le mari de Françoise Poivre, qui s'est écrié le premier : "Périssent les Colonies plutôt qu'un principe!" mais qui, une fois la passion de l'orateur retombée rédige, quelques jours plus tard les Instructions pour les Colonies. Il écrit alors à propos des esclaves : " Un changement de (leur) condition dans l'état actuel des choses serait contraire au bien général et pourrait lui devenir également funeste." On ne peut être plus clair. Et pourtant Dupont-de-Nemours, tout comme l'Abbé Grégoire et la Société des Amis des Noirs, tout comme les intellectuels de l'époque, ne sont pas pro-esclavagistes mais ils ne sont pas abolitionnistes pour autant. Ils luttent avant tout pour les droits civils des Libres de Couleur. Il en sera exactement de même avec les Francs-Créoles de 1831, à Bourbon. Périssent les Colonies ! Le mot sera repris à l'envi et récupéré par de nombreux orateurs. Il a constamment servi d'épouvantail, tout comme les massacres de Saint-Domingue et il a convaincu les propriétaires des Mascareignes Blancs et Libres de Couleur qu'il était urgent de ne rien précipiter et de vivre le moins mal possible avec une Assemblée nationale qui abolira même la traite et l'esclavage en 1794, mais qui ne l'appliquera jamais aux Mascareignes. De 1794 à 1796 les Mascareignes font partie de la République une et indivisible mais on n'y applique pas la Loi dans son entier au nom de leur spécificité. Les députés à Paris y expliquent sans relâche que l'application du décret d'Abolition du 16 Pluviôse ruinerait les Iles, les offrirait à l'ennemi anglais et qu'il y allait du rayonnement de la France. Lorsque les Mascareignes seront érigées en département dans la Constitution de l'An III, ils se battront contre la départementalisation et "l'assimilation". Enfin, lorsque les envoyés du Directoire, Baco et Burnel débarquent à l'Ile de France en 1796, drapés dans leurs costumes de pourpre pour appliquer le décret d'Abolition, ils ne passent que 66 heures à terre avant d'être rembarqués manu militari par les colons et les libres de couleur. Aucun soulèvement d'esclave ne s'est produit, aucune manifestation pour défendre l'Abolition. Au contraire, ces événements, qui sont un véritable putsch contre la République, les Droits de l'Homme et la Liberté, se déroulent dans l'indifférence des esclaves. On a beaucoup glosé sur les raisons de cette apathie mais elle est avant tout le résultat d'un consensus et non le fait d'un petit groupe, encore moins d'un homme. Compromission de Lislet-Geoffroy ? Je ne le crois pas. Il a choisi une autre voie que celle de Toussaint L'Ouverture, je ne pense pas qu'il soit plus à blâmer qu'un autre. Lislet-Geoffroy n'est ni plus ni moins qu'un homme de son temps, conscient des enjeux de la société fragile dans laquelle il vit. Pas plus que d'autres, au nom de la paix sociale, il ne s'est élevé contre une spécificité locale. C'était, il est vrai, en 1796 car depuis ... A-t-il tiré un avantage quelconque du rôle de modérateur qu'il reconnaît avoir joué lui-même ? La courbe de son ascension sociale ne s'en est pas ressentie, pas plus que celle de ses biens. Elles correspondent toutes deux, nous l'avons vu, aux fruits progressifs et réguliers de ses talents et de son travail. Sagesse et réalisme : un exemple ? En revanche, l'exemple qu'il offre à ses contemporains, le symbole qu'il est devenu aux yeux de tous a peut-être plus fait pour l'évolution des mentalités et l'acceptation de l'idée de l'Abolition. Lorsque Bonaparte rétablit officiellement l'esclavage et la traite en 1803, il ne remet pas en cause les acquis des Libres de Couleur et le Général Decaen qu'il a nommé aux Mascareignes confirme Lislet-Geoffroy dans son grade de Capitaine. On peut s'interroger sur les raisons de ce geste et les arrière-pensées politiques pour attacher au nouveau régime une figure emblématique des Libres de Couleur et s'assurer ainsi d'un allié en matière de paix sociale. Il est difficile de croire que ce calcul n'ait pas été fait. Mais en fait, les choses au quotidien ne changeaient pas beaucoup puisque la Première Abolition était restée lettre morte. La conquête de l'Ile de France par les Anglais, l'abolition de la traite, la reconnaissance effective par le gouvernement britannique de la classe des Libres de Couleur dont le nombre augmente de façon exponentielle, correspondent à l'ascension sociale de Lislet-Geoffroy. Au-delà de cette ascension personnelle c'est toute une classe sociale qui émerge grâce aux acquis de la Révolution Française et à la volonté politique anglaise. Plus que jamais Lislet-Geoffroy symbolisa cette lente et irréversible révolution. Ayant fait la preuve qu'un homme de couleur pouvait avoir des qualités comparables à celles des Blancs les plus en vue, Lislet-Geoffroy a tracé la voie à une génération de Libres de Couleur qui vont peu à peu occuper des postes importants dans le barreau, dans la presse et dans l'administration, comme Rémi Ollier par exemple. Une date importante et significative est celle du 11 janvier 1832 : elle marque l'avis officiel de l'Admission des enfants de couleur au Collège Royal. La société d'Histoire Naturelle de Maurice dont Lislet-Geoffroy était membre fondateur avait tenu à se réunir dans ses murs. L'admission de ces enfants de couleur dans ce fief symbolique de l'éducation blanche, c'est aussi la victoire personnelle de Lislet-Geoffroy. Le 1er février 1835 a dû être pour lui un jour particulièrement émouvant et il a dû, à 80 ans, après une longue bataille, savourer le goût d'une réelle victoire. Même si les oppositions des grands planteurs blancs ont été farouches, l'abolition anglaise s'est effectuée sans convulsions sociales. La personnalité de Lislet-Geoffroy fut pour quelque chose dans cette réussite 13 ans avant l'arrivée de Sarda-Garriga à la Réunion. Ainsi cet homme exceptionnel mais discret a été beaucoup plus qu'un simple témoin de son temps et sûrement pas un complice silencieux à la solde d'une oligarchie esclavagiste blanche. Il a choisi la voie difficile de la sagesse et de la modération, courant ainsi le risque d'être taxé de complaisance par un camp comme par l'autre. S'il n'a pas choisi son état de mulâtre, il a choisi celui qui l'a placé dans un juste milieu pour ouvrir la voie à une société plus fraternelle, au-delà des couleurs de peau. L'obstination dont je vous parlais tout à l'heure, m'a permis de trouver enfin la preuve d'une filiation qui fait le pont avec un personnage que les cérémonies du 150e anniversaire mettent particulièrement en valeur. Ce sera ma conclusion. Allons Marron ! Saint-Joseph met chaque soir en scène une superbe fresque en son et lumière qui s'inspire du roman des Marrons que Raoul Lucas a sauvé de l'oubli, tout comme il a sauvé de l'oubli son auteur, Louis Timagène Houat. Les Marrons, sûrement le premier roman réunionnais, est le roman du scandale des amours d'une jeune fille de bonne famille blanche et d'un esclave. C'est aussi le chant du métissage. C'est enfin le cri d'un proscrit. A l'issue d'un procès inique, qui accuse ce Mulâtre dangereux de complot contre l'ordre colonial, l'auteur des Marrons est condamné à l'exil. Contre toute attente, dès son arrivée à Paris, la Société Française pour l'Abolition de l'Esclavage lui accorde son total soutien et grâce à l'un de ses ténors du barreau de Paris, il obtient justice en Cassation. Quel destin ! Mais qui était donc ce mulâtre inconnu ? Il était le petit fils de Jean-Baptiste Houat, cousin de la première femme de Lislet-Geoffroy et témoin de son mariage. C'est grâce au contrat de mariage que cette filiation a pu être établie. Encore un précieux acte notarié de Lislet-Geoffroy. Mais, pour que la mesure soit pleine, Raoul Lucas vient de découvrir, dans les papiers du procès, une lettre de Lislet-Geoffroy qui prend la défense de Timagène. A quelques mois de sa mort, Lislet-Geoffroy est venu au secours de son petit-cousin. L'acquittement en Cassation de Louis Timagène Houat, futur père de l'homéopathie, c'est aussi la victoire posthume de Lislet-Geoffroy, et ce n'est pas la moindre. Si vous allez voir "Allons Marron", regardez bien. L'ombre du jeune Lislet qui courait les ravines à Bassin-Plat, plane ces jours-ci sur la Caverne des Hirondelles.